

**Question orale de Christine Defraigne à Monsieur Demotte,  
Ministre-Président, relative à l'avis du Conseil d'Etat sur le  
décret « armes »**

Le 27 février 2012, nous étions plusieurs à vous interroger sur la réforme des procédures d'octroi des licences d'armes.

Le vendredi 16 mars 2012, le journal La Meuse nous apprenait que le Conseil d'Etat venait de rendre un avis sur l'avant-projet de décret.

Selon le Conseil d'Etat, « tout doit être fondamentalement retravaillé ».

Ce n'est pas une surprise tant les syndicats et les directions d'entreprises, et notamment de la FN à Herstal, ont toujours déclaré que les réalités économiques et les réalités du secteur n'avaient pas été suffisamment prises en compte.

Confirmez-vous que l'avis du Conseil d'Etat souligne que « l'avant-projet devra être fondamentalement retravaillé sur plusieurs points » ?

Quels sont ces points ?

Quelles seront les suites données à cet avis ?

Allez-vous enfin prendre en compte les préoccupations du secteur ?